

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026

ID : 085-218500650-20260202-2026_006D-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Articles L 2312-1 et L 5217 -10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

ANNÉE 2026



CHAVAGNES
EN PAILERS

SOMMAIRE

I. Préambule

II. Introduction et cadre budgétaire

- Le cadre et les orientations définies par le projet de loi de finances 2026
- Le bilan d'exécution des budgets communaux depuis 5 ans favorable pour la poursuite des investissements

III. Les orientations pour 2026 et les engagements pluriannuels

- Budget principal
- Budgets annexes

IV. La gestion de la dette

- Budget principal
- Budgets annexes

I. Préambule

Le contenu du débat d'orientation budgétaire

En application de l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article D2312-3 du Code général des Collectivités Territoriales résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires.

Ainsi, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires, et ainsi donner une visibilité au projet municipal dans son ensemble.

Les règles de communication

Le rapport sur les orientations budgétaires doit être transmis au Préfet et au Président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public de la commune, dans les 15 jours suivants la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

II. Introduction et cadre budgétaire

- **Le cadre et les orientations définies par le projet de loi de finances en 2026**
 - **Le projet de loi de finances 2026**

Le projet de loi de finances pour 2026 n'est toujours pas adopté mais le gouvernement souhaite qu'il s'inscrive dans une trajectoire « nécessaire » de redressement des comptes publics.

Le contexte macroéconomique est marqué par un climat d'incertitude économique élevée, mais la croissance résisterait en 2025 (+0,7% en 2025) et croîtrait (+1%) en 2026. L'inflation augmenterait légèrement à +1,3% en moyenne annuelle 2026. Cette hausse s'expliquerait essentiellement par une moindre baisse des prix de l'énergie, après les fortes baisses des prix de l'électricité et du pétrole intervenues en 2025. Selon le gouvernement, le PLF pour 2026 a pour ambition de poursuivre l'effort de consolidation des comptes publics, conformément aux engagements européens de la France. En 2026, le solde public s'établirait ainsi à l'objectif de -5% du PIB, après un déficit de -5,4% du PIB en 2025. La trajectoire d'évolution du déficit vise un retour sous les 3% en 2030.

En 2026, les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public, la dépense locale représentant environ 20% de la dépense publique.

- **La revalorisation des bases en 2026**

La revalorisation a été de 7,10% en 2023, 3,9% en 2024 et 1,7% en 2025. La revalorisation des bases en 2026 ne sera pas plafonnée et tiendra compte de la variation à 100% de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) comme en 2025.

Pour 2026, l'IPCH sur la période de novembre 2024 à novembre 2025 atteint selon les données de l'INSEE seulement **0,80%**.

- **Le renfort des dotations de péréquation en 2026**

Après les augmentations de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal en 2022 et 2023 (+640 M€), le PLF 2026 réintègre 5,2 M€ de DGF affectée aux régions et revient à la politique du gel appliquée de 2018 à 2022 pour le bloc communal. **Les dotations de péréquation des communes seront en progression en 2026 de +290 M€.** Mais ces hausses seront financées par les communes et EPCI par une baisse de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation.

Le bilan d'exécution des budgets communaux depuis 5 ans favorable pour la poursuite des investissements

Avec l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie, et en prenant en compte la mise en place de nouveaux contrats de prestations de service, notamment pour l'entretien des voiries (débroussaillage), les dépenses de fonctionnement connaissent une progression qui reste maîtrisée depuis 5 ans, notamment concernant les charges courantes. En 2025, une progression des dépenses réelles de 1,7 % est constatée, marquée par une augmentation des charges à caractère général (+ 32 K€ avec l'augmentation des primes d'assurances (+12K€), l'entretien des bâtiments et la fourniture de voirie et locations de matériels pour les travaux en régie, mais aussi par des dépenses exceptionnelles comme l'assurance dommage ouvrage du Pôle Enfance-Jeunesse (+15K€), des charges de personnel (+ 13 K€, liée notamment à des remplacements de personnel et la revalorisation du régime indemnitaire) et de gestion courante (+ 33 K€, avec une hausse de la participation à l'école privée dans le cadre du contrat d'association au vu de l'augmentation des effectifs et une revalorisation de la subvention au budget annexe pour la salle Emeraude (+ 5K€). Ces dépenses supplémentaires sont cependant atténuées par la baisse des charges financières (- 24 K€).

CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	ÉVOLUTION 2025/2024		ÉVOLUTION 2025/2021	
					en K€	en %	en K€	en %
1 516	1 651	1 866	2 029	2 064	34	1,7%	548	36,1%
1 462	1 595	1 779	1 954	2 012	58	3,0%	550	37,6%

(*) Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025	
011 - Charges à caractère général	38,5%
012 - Personnel	38,3%
65 - Autres charges de gestion courante	20,6%
014 - Atténuations de produits	0,1%
66 - Charges financières	2,5%
67 - Charges spécifiques	0,0%
68 - Provisions	0,0%
Total	100,0%

(*) déterminé en fonction des dépenses réelles

hors rattachement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT					
	2021	2022	2023	2024	2025
CHAVAGNES-EN-PAILLERS	606	503	592	754	683
France [3500-5000 hab.]	929	996	1 052	1 084	n.d.

Données ministère des finances

FRAIS DE PERSONNEL / DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (réelles à partir de 2018)					
	2021	2022	2023	2024	2025
CHAVAGNES-EN-PAILLERS	39,7%	41,0%	38,0%	38,1%	37,8%
France [3500-5000 hab.]	54,4%	54,1%	53,3%	54,1%	n.d.

Données ministère des finances

Dans le même temps, les recettes réelles ont progressé de seulement 1,2% (*hors produits des cessions*). Cette faible dynamique s'explique par l'évolution favorable de la fiscalité locale grâce à la revalorisation des bases (+ 37K€), sans augmentation des taux de la fiscalité et l'augmentation des dotations de péréquation bourg centre et DSR cible (+20K€) dont l'effet est atténué par la baisse des droits de mutation (- 22 K€).

CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	ÉVOLUTION 2025/2024		ÉVOLUTION 2025/2021	
					en K€	en %	en K€	en %
3 291	2 950	3 314	3 751	3 503	-248	-6,6%	212	6,4%
2 755	2 889	3 283	3 255	3 293	38	1,2%	538	19,5%

(*) Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025	
70 - Produits des services	9,5%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	12,9%
731 - Fiscalité locale (731)	32,0%
74 - Dotations et participations	36,9%
75 - Autres produits de gestion courante	1,8%
013 - Atténuations de charges	0,5%
76 - Produits financiers	0,0%
77 - Produits spécifiques	6,0%
78 - Reprises sur amort. et provisions	0,2%
Total	100,0%

(*) déterminé en fonction des recettes réelles hors rattachement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT					
	2021	2022	2023	2024	2025
CHAVAGNES-EN-PAILLERS	919	807	924	1 030	947
France [3500-5000 hab.]	1 075	1 137	1 201	1 233	n.d.

Données ministère des finances

FISCALITÉ Chap. 73111 / RECETTES DE FONCTIONNEMENT (réelles à partir de 2018)					
	2021	2022	2023	2024	2025
CHAVAGNES-EN-PAILLERS	31,3%	33,4%	31,6%	33,2%	33,9%
France [3500-5000 hab.]	43,9%	43,4%	44,6%	46,2%	n.d.

Données ministère des finances

DOTATIONS D'ETAT / RECETTES DE FONCTIONNEMENT (réelles à partir de 2018)					
	2021	2022	2023	2024	2025
CHAVAGNES-EN-PAILLERS	32,0%	31,8%	29,2%	29,6%	30,4%
France [3500-5000 hab.]	14,3%	13,6%	13,4%	13,4%	n.d.

Données ministère des finances

La **capacité d'autofinancement nette** progresse de 279 K€ par rapport à 2024 et représente 1 024 K€ en 2025. Cet écart s'explique pour le remboursement anticipé en 2024 d'une part de capital d'un emprunt.

Néanmoins, depuis 2021 et grâce à cet **autofinancement élevé** (moyenne de 1 million d'€), la commune a réalisé de nombreux investissements structurants : travaux de l'église, aménagements de la zone de loisirs, de la rue Jean de Suzannet et du centre-bourg Nord.

Le montant total des investissements s'élève ainsi à 10,9 millions d'euros entre 2021 et 2025, pour un montant d'emprunt limité à 1 million d'euros (dont 300 K€ déjà remboursés par anticipation).

en milliers d'euros

BUDGET PRINCIPAL	
Dépenses de fonctionnement	
- Hors intérêts	
- Intérêts compris	
Recettes de fonctionnement (y compris travaux en régie)	
Intérêts	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUT	
AUTOFINANCEMENT BRUT ©	
Capital	
AUTOFINANCEMENT NET ©	
AUTOFINANCEMENT NET © retraité des mouvements exceptionnels	

CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
1 462	1 595	1 779	1 954	2 012
1 516	1 651	1 866	2 029	2 064
3 324	2 969	3 348	3 788	3 543
33	19	34	37	40
54	56	87	76	52
1 808	1 318	1 482	1 759	1 479
1 271	1 257	1 451	1 278	1 262
198	223	239	533	238
1 073	1 034	1 212	745	1 024
		1 151	1 045	



en milliers d'euros

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
- Total opérations d'équipement	1 974	2 667	2 470	1 580	2 152
- Divers	0	0	0	4	13
- Autres immobilisations financières	400	0	0	0	0
- Travaux en régie	33	19	34	37	40
- Opérations pour compte de tiers	0	0	16	50	0
TOTAL A FINANCER (1)	2 406	2 686	2 521	1 671	2 205
- Autofinancement net	1 610	1 095	1 243	1 226	1 241
- Subventions et participations	174	341	660	217	916
- FCTVA	194	262	394	296	245
- Recettes diverses	0,8	0	1	8	0
- Taxe d'aménagement	19	53	53	45	19
- Autres immobilisations financières	0	0	135	0	0
- Opérations pour compte de tiers	0	0	0	19	47
- Emprunt	0	1 000	0	0	0
TOTAL RECETTES (2)	1 998	2 751	2 485	1 811	2 468
VARIATION DU FDS. DE ROUL (2) - (1)	-409	65	-36	140	263
Fonds de roulement de clôture	969	1 034	998	1 138	1 401

La commune a réalisé un programme d'investissement de 10 843 K€ depuis 2021. L'exercice 2025 représente 20% du total.

Les ressources sur la période se caractérisent par :

- une capacité d'autofinancement de 6 415 K€,
- la perception de subventions pour 2 307 K€,
- la perception de FCTVA pour 1 391 K€,
- le recours à des capitaux extérieurs pour 1 000 K€.

Le fonds de roulement de 2025 progresse de 263 K€ par rapport à 2024 et atteint son meilleur niveau sur la période avec un montant de 1 401 K€.

III. Les orientations pour 2026 et les engagements pluriannuels

- Budget principal

- Des dépenses de fonctionnement confortées pour répondre au développement de la commune

en milliers d'euros

	2025	2026	2027	2028	2029	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	794	801	817	833	850	2026 : données du budget puis +2%/an
Charges de personnel	791	805	829	894	921	2026 : données commune puis +3%/an. 2028 : un poste bibliothèque
Autres charges de gestion	424,5	457	435	435	435	
indemnités et divers	108	115	115	115	115	
créances en non valeurs	8	0	0	0	0	
autres dépenses obligatoires	2,4	2,5	2	2	2	participations écoles communes extérieures
CCAS	7,0	20,0	5	5	5	2026 : retour subvention PVD habitat inclusif -stabilité à partir de 2027
subvention SALLE EMERAUDE	25	25	25	25	25	travaux budget location de salle en section d'investissement
subvention promotion commune	0,0	6,0	0,0	0,0	0,0	route Vendéenne
subventions écoles privées	211	218	218	218	218	stabilité- contrat école privée
subventions associations	60	66	66	66	66	stabilité - associations
Opération Argent de poche	3,6	4,0	4,0	4,0	4,0	stabilité
divers		0	0	0	0	
Autres charges financières / ligne de trésorerie	0	0	0	0	0	non intégré
Atténuations de produits	2,2	3,0	3,0	3,0	3,0	dégrèvement jeunes agriculteurs
FPIC	0	0	0	0	0	non intégré
Divers	0	0	0	0	0	non intégré
Charges spécifiques	0,457	0	0	0	0	non intégré
Provisions	0	0	0	0	0	non intégré
Total dépenses réelles hors charges financières	2 012	2 066	2 084	2 165	2 209	
évolution n/n-1 en K€	58	53	19	81	44	
évolution n/n-1 en %	3,0%	2,7%	0,9%	3,9%	2,0%	

Les **charges à caractère général** sont en **très légère hausse de 1 % en 2026 par rapport 2025**. Elle est principalement due à la hausse des dépenses **d'assurances** (*renouvellement des contrats + 12 K€*) ;

Concernant les **charges de personnel**, la prévision prend en compte une **progression en 2026 de 1,7%** par rapport aux dépenses réalisées en 2025.

Cette progression intègre l'augmentation du taux des cotisations CNRACL et qui se poursuivra jusqu'en 2028, une prévision pour d'éventuels besoins en renfort saisonnier pour les services et l'atténuation des départs en retraite.

Les **autres charges de gestion courante** (participations, subventions et indemnités versées aux élus) **sont en hausse de 7 %** avec notamment l'augmentation de la participation à l'école privée dans le cadre du contrat d'association du fait de l'augmentation des effectifs, la revalorisation des indemnités des élus (+ 6% à partir de 2026 avec la loi sur le statut de l'élu local) et l'augmentation de la subvention vers le budget du CCAS (*retour de la subvention PVD pour mettre en œuvre le projet d'habitat inclusif (+15 K€)*).

La recherche de nouvelles économies se poursuivra sur les années à venir pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement malgré un niveau de dépenses très inférieur à la moyenne des communes de strate équivalente (683 € par habitant en 2025 contre 1 084 € en moyenne au niveau national pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants).

- Les recettes de fonctionnement

en milliers d'euros	2025	2026	2027	2028	2029	OBSERVATIONS
Produits des services	334	323	325	325	325	stabilité après 2026
IMPOTS ET TAXES	454	440	440	440	441	
Atribution de compensation	188	164	164	164	164	Clect 2 décembre 2025 (subvention petite enfance : 24 K€)
Dotation de solidarité	65,3	65,3	65	65	65	effet pacte financier
FPIC	91	91	91	91	91	effet pacte financier
Droits de mutation	109	120	120	120	120	2026 : hausse de 10%
FISCALITE LOCALE	1 122	1 095	1 147	1 323	1 356	
Produit de la fiscalité directe	1 067	1 083	1 134	1 311	1 343	2 taxes foncières après le coefficient correcteur
Rôles supplémentaires	43	0	0	0	0	non intégré après 2026
TH résidences secondaires	11	11	11	11	12	simulation TH des résidences secondaires
Droits de place	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	stabilité
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	1 294,1	1 318	1 333	1 490	1 531	
DOTATION FORFAITAIRE	382	389,248	395	401	407	2026 : hausse de la population de 84 hab. et absence d'écrêtement
Dotation de Solidarité Rurale	568	601,585	632	663	696	2026 simulation enveloppe nationale - rang cible 2025 : 7302 / 10000
Dotation Nationale de Péréquation	55	49,523	45	40	36	2026 : baisse de-10%
Dotation élu local	0,16	0	0,2	0,2	0,2	stabilité
Compensation recentrage taxe d'habitation	0,39	0,39	0,4	0,4	0,4	mise en place en 2025
Compensation Foncier Bâti	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	stabilité
Compensation Foncier Non Bâti	9	14	14	14	14	Correction avec le PLF 2026
Nouvelle compensation FB entrep industrielles	232	187,109	196	320	327	Baisse de -19,6% avec le PLF 2026
Autres dotations	4	0	0	0	0	selon données de la commune
Autres organismes	0	48,394	24	24	24	subvention petite enfance (2025 et 2026 encaissées en 2026)
Subventions département	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	entretien des rives de la Maine
Subventions communes	22	22	20	20	20	commune extérieures écoles
FCTVA	15,3	0	0	0	0	voie-bâtiment-réseaux et informatique en nuage- Risque de perte en 2026 (effet PLF)
Divers	0,460	0	0	0	0	
Revenus des immeubles	31	32	32	32	32	selon données de la commune
Revenus "îlot du relais"	17	18	18	18	18	selon données de la commune
Revenus "îlot Cepepe"				10	35	
Excédent budget annexes	0	40	0	200	200	Figuiers 1 et 2
Produits divers de gestion courante	15	132	0	0	0	remboursement sinistre
Produits financiers	0	0	0	0	0	non déterminé
Produits de cessions	210	135	0	0	0	ventes dents creuses et maison Botton
Travaux en régie	40	35	35	35	35	stabilité
Autres produits spécifiques	0,62	0	0	0	0	selon données de la commune
Reprise de provisions	7	0	0	0	0	selon données de la commune
Remboursement sur frais de personnel	19	10	5	5	5	
Total recettes réelles y compris travaux en régie	3 543	3 579	3 334	3 878	3 978	
évolution n/n-1 en K€	- 245	36	- 244	543	100	
évolution n/n-1 en %	-6,5%	1,0%	-6,8%	16,3%	2,6%	
Total recettes réelles hors cessions et exceptionnelles	3 318	3 272	3 334	3 678	3 778	
évolution n/n-1 en K€	44	-46	63	343	100	



Pression fiscale stable
sur la période

Au regard de la projection financière présentée ci-dessus, les recettes de fonctionnement en 2026 (hors produits de cessions) poursuivent une progression à un rythme plus lent que les années précédentes.

Ceci résulte de plusieurs facteurs :

- les **produits des services** (restauration scolaire, mise à disposition de personnel) **diminuent** notamment du fait de la baisse des frais de mise à disposition de personnel technique à la communauté de communes (*salle HIS&O' et assainissement*) ;
- **les revenus des immeubles** sont attendus au même niveau que 2025. La prévision intègre les loyers des locaux actuellement loués (bureaux et logement ancienne poste, îlot du relais, logements au 122 rue de Gaulle).
- à taux constant, la **fiscalité reste maîtrisée et adaptée au potentiel fiscal des foyers** avec une revalorisation des bases avec un indice IPCH (*Indice des Prix à la Consommation Harmonisé*) à 0,8 % pour 2026.
- le maintien au même niveau du dispositif de solidarité en fonctionnement grâce **au pacte financier et fiscal de la communauté de communes** avec une garantie de maintien du niveau du FPIC sur la période 2023-2027 et le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire ;
- la hausse attendue des **droits de mutation** en 2026 ;
- la perte du **FCTVA** sur les dépenses de fonctionnement (-15 K€) ;
- la baisse de 19,3% de la **compensation fiscale de la taxe foncière bâti des locaux industriels** (-45 K€) ;
- des **dotations de l'État en hausse modérée**, avec la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui stagnent, mais cependant **atténuées en partie par les dotations de péréquation en augmentation** (DSR Cible). Il faudra cependant surveiller l'évolution de la commune dans le classement de la fraction Cible de la DSR (limite éligibilité à 10 000). En 2025, la commune se plaçait en 7 302^{ème} place (- 343 places par rapport à 2024).

Des recettes exceptionnelles sont intégrées dans la prévision avec la vente des dents creuses et de la maison Botton (135 K€), la 2^{ème} partie du remboursement de l'assurance concernant le sinistre du Local Aviron (132 K€) et l'excédent de la 1^{ère} partie du budget annexe du lotissement des Figuiers (+ 40 K€).

- Le programme pluriannuel d'investissement 2026-2029



PPI 2026-2029 : 13,6 M€

INVESTISSEMENTS	2026	2027	2028	2029
Opérations diverses		0	500	1 400
Restes à réaliser	740			
Programme récurrents	703	555	505	505
Travaux de voirie (Programme annuel + révisions)	200	200	200	200
Acquisition terrains/bâtiments	100	100	100	100
Enfouissement et éclairage public	212	150	100	100
Autres études	25	25	25	25
Bâtiments communaux	20	15	15	15
Patrimoine (Eglise)	16			
Services techniques (Véhicule et Matériels)	6	10	10	10
Mairie (Informatique et mobilier)	8	5	5	5
Sports (Travaux et matériels)	24	25	25	25
Enfance Jeunesse (Ecole Jules Verne, Restaurant scolaire, CME, Espace St Joseph)	32	20	20	20
Culture : Bibliothèque et Espace Molière	5	5	5	5
Aménagements paysagers et boisements	20			
Reversement TA (Com-Com)	10			
Subventions diverses	25			
Nouveaux programmes	3625	3133	1466	300
Pôle Enfance Jeunesse (AP/CP)	1 920			
Aménagement rues J. Bousseau, Pompe en Bois et Place des Martyrs (AP/CP)	580			
Réhabilitation Salle de sports du Trophée Mondial (AP/CP)	500	1900	180	
Reconstruction du Pont du Parpounet	225			
Aménagement du Pôle Culturel	50	700		
Aménagement du Chemin de l'Anjouinière		170		
Agrandissement du cimetière			200	
Eglise - Peintures intérieures			200	
Ilot CEPPE / EPF	350	363	886	300
Travaux en régie	35	35	35	35
Dépenses d'investissement	5 103	3 723	2 506	2 240

- **Financement du budget**

- Scénario étudié avec une pression fiscale stable sur toute la période, intégration des subventions liées aux investissements futurs et du programme de fonds de concours.

Ce scénario simule une **pression fiscale stable** et intègre les **subventions potentielles relatives aux différents programmes d'investissement pour près de 900 000 € sur la période 2026-2029**. Des subventions concernant notamment la réhabilitation de la salle de sports (DETR et Département de la Vendée), la réhabilitation du Pont du Parpouet (Programme National Ponts), l'aménagement du pôle culturel (Département de la Vendée et DRAC) et l'acquisition des futurs commerces de l'Ilot CEPPE (Fonds de restructuration des locaux d'activité - FRLA). Le fonds de concours de la Communauté de Communes de la période 2027-2030 dans le cadre du pacte fiscal et financier est lui aussi intégré pour un montant total de 360 K€.

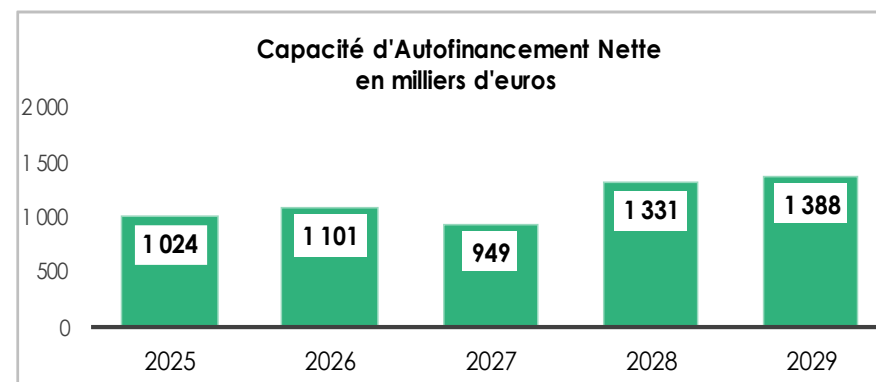


PPI 2026-2029 : 13,6 M€

INVESTISSEMENTS	2025	2026	2027	2028	2029
Opérations diverses	2 152	0	0	500	1 400
Restes à réaliser		740			
Programme récurrents		703	555	505	505
Nouveaux programmes		3625	3133	1466	300
Reversement taxe d'aménagement	13	0	0	0	0
Comptes de tiers		0	0	0	0
travaux en régie	40	35	35	35	35
dépôts et cautionnement					
Dépenses d'investissement	2 205	5 103	3 723	2 506	2 240
Subventions diverses	916	505	150	197	0
Sinistre		979			
Divers	47				
Fonds de concours	0	0	120	120	120
TLE-taxe d'aménagement	19	20	20	20	20
FCTVA estimé [n-1] 80%	245	289	670	489	329
divers & avance remboursable	0	400	0	0	0
Recettes d'investissement	1 227	2 193	960	826	469
Reste à financer	978	2 910	2 763	1 680	1 771
Capacité d'Autofinancement nette	1 241	1 236	949	1 331	1 388
Besoin d'équilibre	-263	1 674	1 814	349	383
Emprunt réalisé	0	650	1 814	349	383
FONDS DE ROULEMENT	1 401	378	378	378	378

Emprunts réalisés : 3,2 M€

La **capacité d'autofinancement progresse en 2026** sous l'effet de recettes exceptionnelles (indemnité d'assurance et excédent du budget annexe) et malgré les effets défavorables du PLF 2026. Elle baisse ensuite en 2027, et se développe sensiblement en 2028 avec la perception de nouvelles recettes fiscales économiques et un premier versement d'excédent du lotissement Les Figuiers II. Le maintien d'un niveau d'autofinancement très significatif en 2029 de 1 388 000 € permet d'envisager l'exécution d'un programme d'investissement dynamique sur la période (près de 13,6 millions d'€) en limitant le recours à l'emprunt à hauteur de 3,2 millions d'€, ce qui reste mesuré quant à la capacité de remboursement du capital de la dette, inférieur à 2,5 années.



▪ Scénario étudié avec une pression fiscale renforcée de 2% en 2026,

Ce scénario simule une augmentation de la pression fiscale de 2% en 2026. **L'impact sur le contribuable reste faible (+ 11,5 € sur l'année)**

IMPOT LOCAL				2025	2026
Foncier bâti	2025	2026	Evolution		
Commune	32,83	33,49	2,0%		
CDC	1,03	1,03	0,0%		
Total (hors frais)	33,86	34,52	1,94%		
FB revenu cadastral (à partir de la valeur locative moyenne)				1232	1242
Cotisation Commune				405	416
Cotisation CDC				13	13
Cotisation totale FB après frais de gestion				417	429
évolution en €					11,5
évolution en %					2,8%

	2025	2026
Taxe foncier bâti	3 011	3 053
Taxe foncier non bâti	222	224
Evolution de la base n/n-1 en %	0,5%	1,4%
Taxe foncier bâti	1,3%	0,8%
Taxe foncier non bâti	32,83	33,49
TAUX en points	44,49	45,38
Produit Taxe foncier bâti	989	1 022
Produit Taxe foncier non bâti	98	102
Produit 2 Taxes. (1)	1 086	1 124
Evolution [n/n-1] en valeur	6	38
Evolution [n/n-1] en %	0,5%	3,5%
Coefficient correcteur (2)	-19,197	-19
Evolution [n/n-1] en valeur	0,1	0,5
Evolution [n/n-1] en %	-0,4%	-2,6%
Produit 2 taxes après complément ou minoration (3)	1 067	1 105
Evolution [n/n-1] en valeur	6	38
Evolution [n/n-1] en %	0,5%	3,6%
Base TH résidences secondaires	63	64
Taux	16,96	17,30
Produit TH résidences secondaires (4)	11	11
Produit 2 taxes +Coef correct+ TH résidences secondaires (5)	1 078	1 117
Evolution [n/n-1] en valeur	-2	39
Evolution [n/n-1] en %	-0,2%	3,6%
Produit supplémentaire apporté par l'augmentation fiscale		22



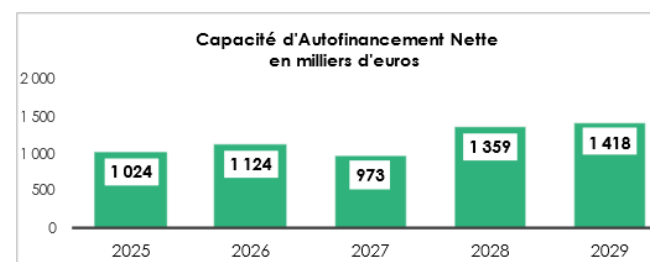
PPI 2026-2029 : 13,6 M€

EFFET MENSUEL 1,0

INVESTISSEMENTS	2025	2026	2027	2028	2029
Opérations diverses	2 152	0	0	500	1 400
Restes à réaliser		740			
Programme récurrents		703	555	505	505
Nouveaux programmes		3625	3133	1466	300
Reversement taxe d'aménagement	13	0	0	0	0
Comptes de tiers	0	0	0	0	0
travaux en régie	40	35	35	35	35
dépôts et cautionnement					
Dépenses d'investissement	2 205	5 103	3 723	2 506	2 240
Subventions diverses	916	505	150	197	0
Sinistre		979			
Restes à réaliser					
Divers	47				
Fonds de concours	0	0	120	120	120
TIE-taxe d'aménagement	19	20	20	20	20
ICTVA estimé [n-1] 80%	245	289	670	489	329
divers & avance remboursable	0	400	0	0	0
Recettes d'investissement	1 227	2 193	960	826	469
Reste à financer	978	2 910	2 763	1 680	1 771
Capacité d'Autofinancement nette	1 241	1 259	973	1 359	1 418
Besoin d'équilibre	-263	1 651	1 791	321	353
Emprunt réalisé	0	650	1 791	321	353
FONDS DE ROULEMENT	1 401	400	400	400	400

Emprunts réalisés : 3,1 M€

Les effets sur le PPI restent mesurés également : pour un programme d'investissement équivalent sur la période, cela permet d'atténuer légèrement le recours à l'emprunt (-100 K€ en besoin d'emprunt) grâce une capacité d'autofinancement améliorée.



- **La situation des autorisations de programme et crédits de paiements**

Une autorisation de programme correspond à une dépense à caractère pluriannuel. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter à un seul budget l'intégralité de la dépense d'investissement mais de la répartir sur plusieurs exercices grâce aux crédits de paiements. Le budget primitif 2025 comportait trois AP-CP.

Intitulé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP ouverts sur 2025	CP réalisés sur 2025	CP réalisés sur exercices antérieurs	Crédits de paiements 2026
Construction d'un pôle Enfance- Jeunesse AP2023-02	2 400 000 €	1 200 000 €	361 975,20 €	94 706,79 €	1 920 000 €
Aménagement du Centre-Bourg Secteur Nord AP2025-01	1 000 000 €	650 000 €	544 722,93 €		580 000 €
Réhabilitation de la salle de sports du Trophée Mondial AP2025-02	1 620 000 €	50 000 €	5 034,88 €		500 000 €

▪ Budgets annexes

• Budget annexe « Locations Diverses » (Salle Emeraude)

La subvention du budget général est maintenue à 25 000 € pour financer des travaux dans la salle (sonorisation, store-banne...) ainsi que le remplacement du lave-vaisselle de la cuisine. Les recettes liées à la location sont quant à elles attendues au même niveau qu'en 2025.

• Budget annexe « Lotissement Les Figuiers »

Le budget va prévoir le solde des travaux d'aménagement de la tranche 2 (voirie, réseaux et espaces-verts) et la recette liée à la vente des terrains. En fonction de la dynamique des ventes, le prêt relais pour le financement des travaux, dont un 1^{er} déblocage a été effectué en décembre 2024, pourrait être remboursé.

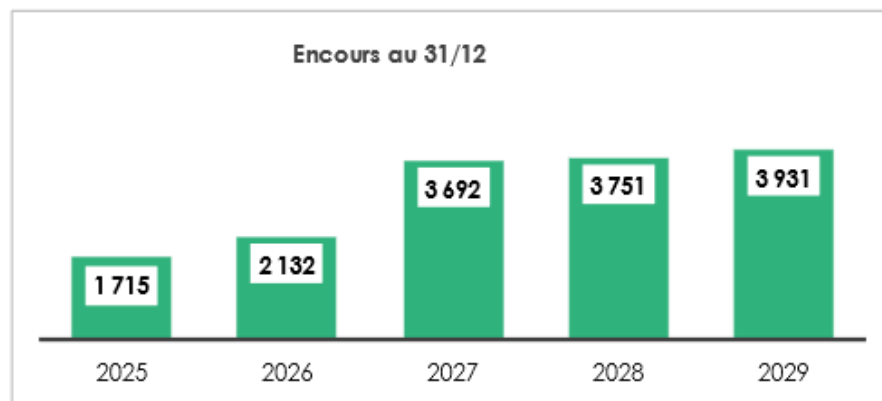
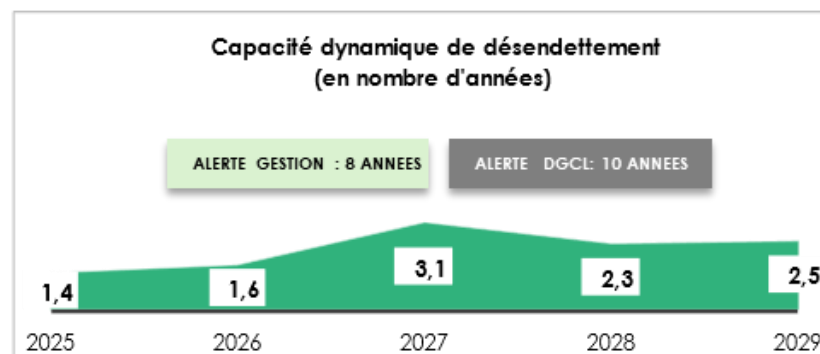
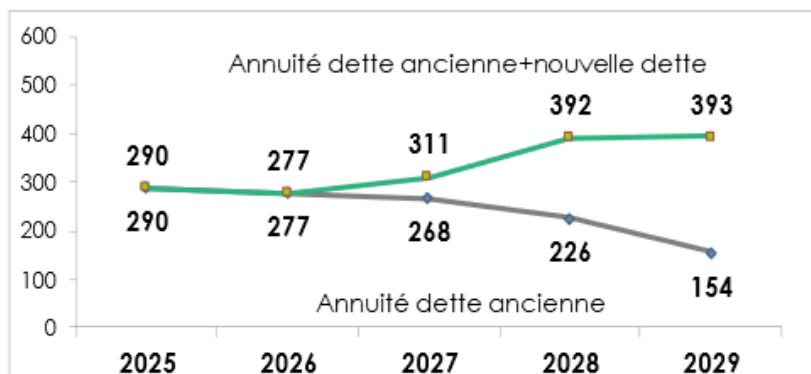
La 1^{ère} tranche étant soldée, l'avance faite par le budget général de 400 000 € ainsi que l'excédent d'environ 40 000 € seront reversés au budget communal.

IV. La gestion de la dette

▪ Budget principal

11 prêts sont actuellement en cours sur le budget de la commune dont dix à taux fixe. Ils sont tous classés en catégorie A1 (indice Gissler « niveau plancher » c'est-à-dire peu risqué).

Au vu du programme d'investissement important pour les 4 années à venir, un emprunt pour un montant total de 3,2 millions d'€ est simulé sur la période (scénario 1) pour financer les investissements (réhabilitation de la salle de sports, pôle enfance-jeunesse, charges foncières, pôle culturel). La capacité dynamique de désendettement reste d'une durée très peu élevée, entre 1,4 et 3,1 années.



▪ Budgets annexes

La dette des budgets annexes est composée d'un prêt classé A1, à taux variable au budget locations diverses et un emprunt à court terme classé A1 pour le financement des travaux du budget annexe « Lotissement Les Figuiers II » à taux fixe.

- **Budget annexe « Locations Diverses » (salle Emeraude)**

1 prêt à taux variable :

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 de 53 333,45 €

Annuité de la dette de 13 333,32 € en capital fixe

Intérêts de 1 729,27 € en 2026 (variation possible des intérêts selon évolution du taux variable euribor 3 mois).

- **Budget annexe « Lotissement Les Figuiers »**

1 prêt à taux fixe à court terme, pour le financement des travaux de la 2^{ème} tranche :

Capital remboursé in fine : 800 000 € (montant encaissé de 400 000 €)

Intérêts pour 2026 : 11 240 € (*sans déblocage supplémentaire*)